Mont-Laurier

Extrait du procès-verbal du conseil municipal
de la
VILLE DE MONT-LAURIER

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mai 2017.

Sont présents: Michel Adrien, Denis Ethier, Jocelyne Cloutier, Daniel Bourdon, Lise St-Louis

formant quorum sous la présidence du maire Michel Adrien.

17-05-266 **PROCLAMATION DE LA VILLE DE MONT-LAURIER À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnait que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des douze jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lise St-Louis propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de proclamer la Ville de Mont-Laurier municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE.

Copie certifiée conforme
Ce 9 mai 2017
Greffière

(Signé) Michel Adrien, maire

(Signé) Stéphanie Lelièvre, greffière

Dossier: 113-100